

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrêté n° 2012/01
portant radiation de cadre
pour cause de décès

Le Maire de la commune de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le contrat d'engagement portant recrutement de Monsieur MARY André pour la période du 01/10/2010 au 31/03/2012 ;

Considérant le décès de Monsieur MARY André survenu le 26 janvier 2012 ;

ARRETE

Article 1 : Suite à son décès, Monsieur MARY André, né le 30/01/1949 à BARR (Bas-Rhin), est radié des effectifs de la collectivité à compter du 27 janvier 2012.

Article 2 : Copie de cet arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Trésorier ;
- Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- Monsieur le Directeur de l'IRCANTEC

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 7 février 2012

Le Maire,
Alain NORTH